cndp
Commission particulière du débat public RCEA

*Entre Montmarault et Mâcon/Chalon-sur-Saône*

# Qu'est-ce qu'un débat public ?

La loi sur la démocratie de proximité de 2002 organise la participation du public à l'élaboration de grands projets susceptibles d'avoir un impact socio-économique ou environnemental notable sur les territoires.

Le débat public permet de **s'informer** et de **s'exprimer** en amont de la réalisation, **alors qu'aucune décision n'a été prise.**

Son objectif : **faire émerger les éléments nécessaires à la prise de décision du maître d'ouvrage.**

Il est animé par une commission neutre et indépendante.

# Qui fait quoi ?

Le **maître d'ouvrage** saisit la **Commission nationale du débat public (CNDP),** autorité administrative indépendante qui décide d'organiser un débat.

Elle nomme une **Commission particulière du débat public (CPDP).** Cette dernière :

>> organise et anime le débat ;

>> diffuse une information complète et objective ;

>> met en place des moyens d'expression accessibles à tous ;

>> établit un compte rendu reprenant l'ensemble des opinions et des arguments exprimés.

Au vu de ce compte rendu, la CNDP dresse le bilan du débat. Les deux documents seront rendus publics deux mois après la fin du débat.

# Qui décide ?

Le maître d'ouvrage prend sa décision dans les trois mois qui suivent la publication du compte rendu (CPDP) et du bilan(CNDP).

Le choix de poursuivre (avec ou sans modifications) le projet, d'y renoncer ou de rechercher une autre solution appartient *in fine* au maître d'ouvrage et, dans le cas particulier de la RCEA, au ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

CAMPAGNOL Crédit photos : CPDP - Jean-Richard Lavaillant - CG71 | Michel Tercy - Fotolia - Richards Bays Lusaka | Philippe Moles IRF

**www.debatpublic-rcea.org**

cndp

Commission particulière du débat public RCEA

*Entre Montmarault et Mâcon/Chalon-sur-Saône*

# Le déroulement du débat

Le débat public offre à chacun la possibilité de s'informer, de s'exprimer.

Sa vocation est de permettre le dialogue et les échanges démocratiques. Pour mener à bien sa mission, il obéit à des règles et des valeurs dont la Commission particulière est garante.

# Les règles du débat

**- Transparence** de l'information qui doit être claire et accessible au public.

**- Equivalence** des intervenants, selon laquelle toute personne, quels que soient son statut et sa fonction, peut s'exprimer, émettre une proposition.

**- Confrontation des arguments,** pour que ressortent les positions des uns et des autres, dans leur diversité et leur richesse.

# Les valeurs de la Commission particulière

**- Neutralité :** elle ne prend pas parti pour ou contre le projet. Elle n'émet pas d'avis.

**- Indépendance :** elle est indépendante de toute autorité publique ou privée, notamment du maître d'ouvrage.

# Un groupe au service du débat

La Commission particulière est à votre écoute pendant toute la durée du débat. Elle est composée de cinq membres.

**> Présidente :**

**Claude BREVAN,** Inspectrice générale honoraire de la construction - Ancienne Déléguée interministérielle à la ville - Ancien Directeur Départemental de l'Equipement d'Eure-et-Loir et des Yvelines - A été Présidente de la CPDP « Prolongement de l'A16 » et membre de la CPDP « Devenir de la RN 154 ».

**> Membres :**

**Jean-Yves AUDOUIN,** Préfet honoraire - Ancien Conseiller maître (SE) à la Cour des comptes - A été membre de la CPDP « Devenir de la RN 154 ».

**Jean-Louis CHEREL,** Général de Gendarmerie (2ème section) - Juge de proximité.

**Martine LEHMANS-LAFON,** Retraitée de la fonction publique - A été Chef de la mission communication au Ministère de la Culture et de la Communication et Responsable des campagnes nationales de Sécurité Routière au Ministère de l'Equipement et des Transports.

**Denis VIALA,** Chef d'une entreprise spécialisée dans les images de synthèse pour l'architecture - Maîtrise des Sciences de la Terre.

***www.debatpublic-rcea.org***

CAMPAGNOLI Crédit photos : CPDP - Jean-Michel Lhuillier ; CGT 71 ; Michel Tercy ; CGT 03 ; Lachaud Franck ; Fotolia ; Rhonalp Bryn Lucarelli ; Philippe Moreau ; RNF

cndp
Commission particulière du débat public RCEA

*Entre Montmarault et Mâcon/Chalon-sur-Saône*

# Comment s'informer et participer ?

Le débat public est ouvert à tous. Chacun peut se procurer les documents édités par la Commission particulière ainsi que par le maître d'ouvrage, poser une question, donner un avis, rédiger une contribution ou prendre la parole. Différents points de rencontre et outils relationnels contribuent à faciliter l'expression et l'information.

## > 12 réunions publiques

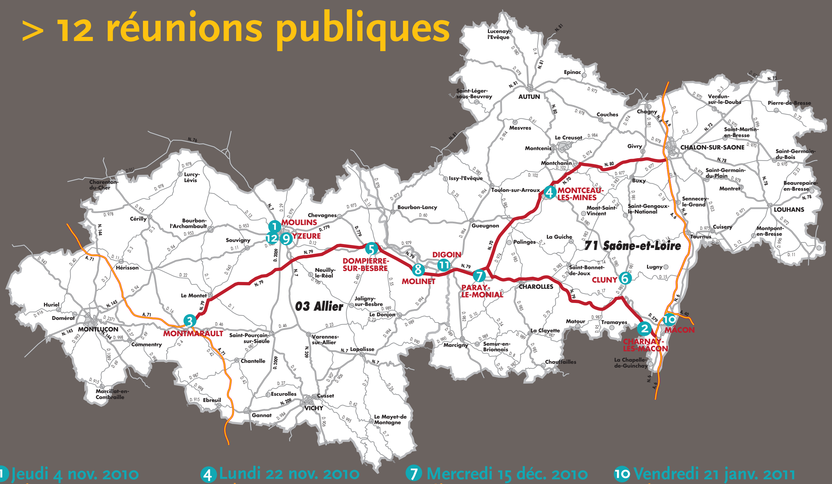


**1** Jeudi 4 nov. 2010
19h00
**Moulins**
*Salle des fêtes - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny*
*Réunion d'ouverture*

**2** Vendredi 5 nov. 2010
19h00
**Charnay-lès-Mâcon**
*Espace de la Verchère*
*367 chemin de la Verchère*
*Réunion d'ouverture*

**3** Jeudi 18 nov. 2010
18h30
**Montmarault**
*Espace Claude Capdevielle*
*Rue Joliot Curie*
*Thèmes : agriculture, environnement*

**4** Lundi 22 nov. 2010
19h00
**Montceau-les-Mines**
*Salle du Syndicat des Mineurs*
*43 rue Jean Jaurès*
*Thèmes : économie, industrie*

**5** Mardi 30 nov. 2010
18h30
**Dompierre sur Besbre**
*Salle Laurent Grillet*
*Route de Vichy*
*Thèmes : déplacements, trafics*

**6** Jeudi 2 déc. 2010
18h30
**Cluny**
*Salle des Griottons - Rue des Griottons*
*Thèmes : tourisme, environnement*

**7** Mercredi 15 déc. 2010
18h30
**Paray-le-Monial**
*Centre Associatif Parodien*
*9 rue Pierre Lathuilière*
*Bilan à mi-débat*

**8** Jeudi 6 janv. 2011
18h30
**Molinet**
*Complexe communal*
*Salle n°1 - Rue du stade*
*Auditions*

**9** Lundi 10 janv. 2011
19h00
**Yzeure**
*Le Carré-Yzeurespace*
*Route de Montbeugny*
*Thème : économie*

**10** Vendredi 21 janv. 2011
19h00
**Mâcon**
*Amphithéâtre Henri Guillemin*
*Cours Moreau*

**11** Vendredi 28 janv. 2011
19h00
**Digoin**
*Grande Salle des Fêtes*
*3 rue de la Barre*
*Réunion de conclusion*

**12** Vendredi 4 fév. 2011
19h00
**Moulins**
*Espace Villars - Centre National du Costume de Scène*
*Rue du Pont Chinard*
*Réunion de conclusion et de clôture*

***Nota :*** *Les questions juridiques et financières donneront lieu à des interventions d'experts dont les dates précises seront fixées et annoncées en cours de débat.*

## > 2 points d'accueil

**- A Moulins :** Passage d'Allier - 45 place d'Allier - 03000 Moulins - **04 70 45 20 94**
**- A Mâcon :** Espace Tourneloup - 42 rue Tourneloup - 71000 Mâcon - **03 85 32 38 34**

Vous pourrez :
> avoir accès à l'information concernant le débat (documentation),
> vous renseigner sur les moyens d'expression à disposition,
> consulter le dossier du débat et les études préalables du maître d'ouvrage.

## > 1 carte T

jointe au Journal du Débat que vous pouvez envoyer gratuitement à la CPDP. Elle permet de demander à recevoir les documents, de poser une question ou de donner un avis.

## > 2 courriels

> Pour poser une question et/ou donner un avis : **question@debatpublic-rcea.org**
> Pour contacter le Secrétariat général de la Commission particulière du débat public : **contact@debatpublic-rcea.org**

## > 1 site Internet *www.debatpublic-rcea.org*

CAMPAGNOL Conception - Crédit photos : CPDP - Jean-Michel Lavallière/ - CG71 | Michel Tercy - | CG71 | Michel Tercy - | CG72 EB | Lachaud Patrick - CG71 | Michel Tercy - Fotolia - Rousseau Bruno | Lucarelli Philippe-Michel, RFF